

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01302
Numéro SIREN : 817 872 054
Nom ou dénomination : CGB FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000533

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000533**
n° de gestion : **2018B01302**
n° SIREN : **817 872 054 RCS Vienne**

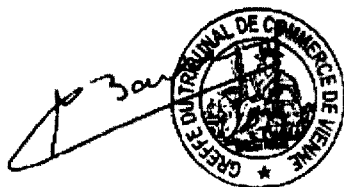
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 27/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CGB FINANCIERE - Société par actions simplifiée
1 rue Des Pruniers 38280 Villette-d'Anthon -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



712957

712957

Copie certifiée
conforme à l'original

◆ Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)	Variation
	Crut	Amort prov.	Net	Net	
Autres immobilisations corporelles	2 373	356	2 017		2 017
Autres participations	2 490 991		2 490 991	10 000 990	-7 509 999
TOTAL (I)	2 493 364	356	2 493 008	10 000 990	-7 507 982
. Autres	52 646		52 646	54 203	- 1 557
Valeurs mobilières de placement	4 106 297	24 991	4 081 306		4 081 306
Disponibilités	3 808 903		3 808 903	17 254	3 791 649
Charges constatées d'avance	6 145		6 145	3 610	2 535
TOTAL (II)	7 973 991	24 991	7 949 000	75 068	7 873 932
TOTAL ACTIF (I à V)	10 467 368	25 347	10 442 008	10 076 058	365 950

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2018 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000 000		5 000 000	
Réserve légale	500 000		500 000	
Autres réserves	2 180 353		1 871 392	308 961
Résultat de l'exercice	2 616 526		508 961	2 107 565
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	10 296 879		7 880 353	2 416 526
. Emprunts			2 180 735	-2 180 735
. Découverts, concours bancaires	2 511			2 511
. Divers			13 120	- 13 120
. Associés	283			283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 715		1 800	66 915
. Etat, impôts sur les bénéfices	73 570			73 570
. Autres impôts, taxes et assimilés	50		50	
TOTAL (IV)	145 128		2 195 705	-2 050 577
TOTAL PASSIF (I à V)	10 442 008		10 076 058	365 950

◆ Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Étranger	Total	Total		
Autres achats et charges externes			154 156	6 492	147 664	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			99	147	- 48	-32,65
Charges sociales			2 141	2 028	113	5,57
Dotations aux amortissements sur immobilisations			356		356	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			156 752	8 667	148 085	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (III)			-156 752	-8 667	- 148 085	N/S
Produits financiers de participations				561 834	- 561 834	-100
Autres intérêts et produits assimilés			37 160		37 160	N/S
Total des produits financiers (V)			37 160	561 834	- 524 674	-93,39
Dotations financières aux amortissements et provisions			24 991		24 991	N/S
Intérêts et charges assimilées			11 171	44 206	- 33 035	-74,73
Total des charges financières (VI)			36 162	44 206	- 8 044	-18,20
RESULTAT FINANCIER (IV+VI)			998	517 629	- 516 631	-99,81
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I+III+IV+V+VI)			-155 754	508 961	- 664 714	130,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			12 845 850		12 845 850	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)			12 845 850		12 845 850	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			10 000 000		10 000 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)			10 000 000		10 000 000	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI+VII)			2 845 850		2 845 850	N/S
Impôts sur les bénéfices (X)			73 570		73 570	N/S
Total des Produits (III+V+VII)			12 883 010	561 834	12 321 176	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			10 266 484	52 873	10 213 611	N/S
RESULTAT NET			2 616 526	508 961	2 107 565	414,09

CGB FINANCIERE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 1 rue des Pruniers
38280 VILLETTE D'ANTHON
817 872 054 RCS VIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 2 616 526,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 616 526,47 euros
A titre de dividende global à l'associé unique soit 1,07 euros par part	535 000,00 euros
Le solde en totalité au compte "Autres réserves"	2 081 526,47 euros

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

h

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 535 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2018 :	200 000 euros
Exercice clos le 31 mars 2017 :	Néant
Exercice clos le 31 mars 2016 :	Néant

**Certifié conforme
La Gérance**



u